

été soumise est l'opportunité de changer le droit *ad valorem* en un droit spécifique. S'il fallait mettre à effet la proposition de l'honorable député de Leeds-Sud (monsieur Jones), nous devrions considérablement augmenter le nombre de nos employés de douanes, et demander une augmentation de crédit de 50 pour cent pour les traitements. On sait que nous avons des évaluateurs spéciaux, à tous les principaux ports, pour chaque spécialité commerciale.

Je ne prétends pas qu'ils soient tous aussi compétents qu'ils pourraient l'être, mais je crois qu'ils font tous leur devoir de leur mieux. Dans le but de leur donner les connaissances nécessaires, quelques-uns des membres du bureau des évaluateurs visitent constamment les différentes douanes du pays, et instruisent les employés de leurs devoirs particuliers.

Chaque fois que l'on signale une évaluation au-dessous de la valeur réelle, ou une tentative de fraude, le département fait immédiatement instituer une enquête. Comme le dit l'honorable ministre des finances, ce dont on se plaint actuellement dans le pays, c'est que nous sommes trop sévères pour les importations, que nous avons gêné le commerce en cherchant à mettre un terme aux évaluations au-dessous de la valeur réelle, dont se plaignaient les marchands depuis des années. Je ne sais pas vraiment ce que le département pourrait faire de plus, si ce n'est de congédier quarante ou cinquante évaluateurs et d'en choisir de nouveaux, supposés plus compétents. Je ne crois pas que le pays exige l'augmentation du nombre d'employés que demande l'honorable député de Leeds-Sud, et je ne crois pas non plus qu'on puisse faire beaucoup mieux que ce qui a été fait jusqu'ici. C'est pourquoi je ne crois pas devoir demander à la Chambre une augmentation de crédit sur cet article pour le département.

M. MACKENZIE : En rapportant le montant des droits perçus, on a oublié de dire ce que comprend chaque classe. On dit seulement ardoise, et ardoise façonnée de toute sorte, \$307.80. Ardoise à toiture \$682.10, et tout autres objets manufacturés d'ardoise \$1,987 : total \$2,967, pour les six derniers mois. Pendant les six mois précédents de 1878, l'ardoise a toiture avait produit un total de droits de \$725, ou environ \$20 de plus que pendant les six derniers mois.

M. BOWELL.

Le tarif n'a donc pas eu beaucoup d'effet sur ce commerce dans un sens ni dans l'autre.

Article adopté.

Article 49, laines et lainages.

M. CHARLTON : L'honorable ministre des finances vaudrait-il dire à la Chambre quelle est la quantité de laine que l'on importe dans le Canada, et combien il espère que ce droit va produire ?

SIR SAMUEL L. TILLEY : Je ne pourrais pas dire. L'année dernière nous étions sous l'impression que cette qualité de laine n'était importée qu'en quantité insignifiante ; mais nous nous sommes aperçus qu'il en était autrement. Nous pensions que la laine importée venait principalement de l'Afrique, de l'Amérique du Sud et de l'Australie, et que l'on n'importait pas la qualité de laine que nous produisons en Canada. Mais nous avons découvert, l'année dernière, que l'Angleterre seule nous en avait fourni 30,000 livres. Notre intention à cette époque, était d'accorder une protection indirecte aux producteurs de laine du pays en encourageant les industries qui emploient leur laine. On a dit aujourd'hui que la laine avait été à très bas prix tout l'été ; mais nos cultivateurs ont vendu trop tôt ; la laine qui valait alors 22 centins la livre, vaut aujourd'hui 32 centins. L'été dernier, pendant que j'étais à Toronto, j'ai été mis en relations avec des messieurs qui avaient fait des commandes à l'étranger pour la même qualité de laine que nous produisons ici ; et ils en ont importé une quantité très considérable. Je doute que l'importation de la laine en question soit bien considérable, car la plus grande partie de la laine importée provient d'Afrique, de l'Amérique du Sud et d'Australie ; elle est employée à la fabrication des draps fins, pour lesquels on ne peut se servir du produit canadien. Notre laine sert à la fabrication des couvertures et des étoffes communes. Mais on a importé l'année dernière une certaine quantité de laine de la même qualité que le produit canadien, et c'est sur cette laine que je veux imposer un droit.

M. MACKENZIE : D'où vient-elle ?

SIR SAMUEL L. TILLEY : En grande partie de la Grande-Bretagne.

M. OLIVER : Quelle est la quantité de laine fine produite au Canada qui est